

AVANT la réforme des DES de Pharmacie

**La Filière de Pharmacie
Spécialisée**

La Formation

- **2 semestres** dans des services de **pharmacie hospitalière**
 - Validation de **2 UV de PHC + 2 mémoires**
Ou **2 UV PIBM + 1 mémoire**
- Possibilité **d'orienter son cursus vers les filières PH ou industrie**
- Cependant diplôme non qualifiant (idem en filière PH ou PIBM), nécessité de **valider des enseignements complémentaires** (DU, Master Pro ou Recherche...)

Les Débouchés

- **Enseignement-recherche** (Postes hospitalo-universitaires :MCU-PH, PU-PH)
- **Industrie pharmaceutique** (Essais cliniques, Affaires réglementaires...)
- **Pharmacie hospitalière** (stérilisation, radiopharmacie..)
- **Biologie** (spécialisation, mais peu débouchés)

APRES la réforme des DES de Pharmacie

**DES d'Innovation
Pharmaceutique et
Recherche (IPR)**

La Formation

- Découpage des 4 années d'internat en **2 niveaux** :
 - Niveau 1 = 2 premiers semestres d'internat
 - Niveau 2 = 6 autres semestres
- La **validation de la formation pratique** est réalisée à chaque semestre par la commission pédagogique (≠commission d'agrément/adéquation)

Annexe II : DES Innovation pharmaceutique et recherche

*« Ce diplôme d'études spécialisées contribue à la formation à l'innovation thérapeutique et biologique **en complémentarité** des secteurs couverts par les diplômes d'études spécialisées de pharmacie et de biologie médicale.*

Ce diplôme d'études spécialisées contribue à la formation des compétences hospitalières et au savoir faire dans des disciplines et/ou spécialités particulières et innovantes notamment :

- Santé publique et environnement, Pharmaco épidémiologie*
- Domaines particuliers de la thérapie génique et de la thérapie cellulaire*
- Hygiène hospitalière*
- Biotechnologie et nanosciences*
- Diagnostic in vitro*
- Nutrition*
- Toutes nouvelles thérapeutiques (bioorganes, biomatériaux)... »*

Annexe II : DES IPR

« L'interne doit [...] établir avant sa prise de fonction d'interne, ou voir au plus tard au cours du premier semestre de son internat, un plan du cursus universitaire qu'il désire entreprendre. Ce plan doit présenter une finalité cohérente et être approuvé par le conseil de l'unité de formation et de recherche de pharmacie où l'étudiant prend ses inscriptions annuelles sur rapport du tuteur mentionné ci-dessus.

*-Le cursus doit obligatoirement comporter la validation d'au moins **deux des unités d'enseignement** proposées dans le cadre du diplôme d'études spécialisées de Pharmacie [...].*

*-- Les semestres doivent être effectués dans **des services agréés pour ce diplôme d'études spécialisées** et dont l'activité est en rapport avec le cursus prévu par l'interne. »*

DES IPR

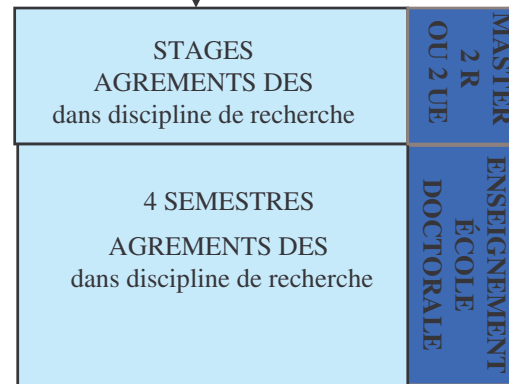
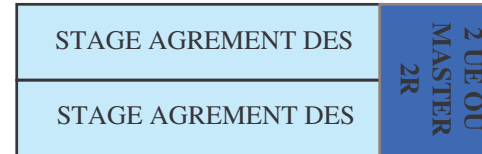
Élaboration du projet professionnel

NIVEAU 1

Validation du projet professionnel
devant la commission pédagogique



NIVEAU 2



DES de PHARMACIE
SPECIALISEE

Assistant spécialiste

Débouchés professionnels dans
discipline correspondante en
Milieu hospitalier public ou
privé

Pharmacien Assistant
Hospitalo-Universitaire
(thèse d'Université en cours d'achèvement)

Débouchés professionnels
Hospitalo-Universitaires :
MCU-PH , PU-PH

Débouchés professionnels
En milieu industriel, EPST et
institut
R et D dans discipline
correspondante

Conclusion

- Application en novembre 2009
- On retrouve l'hétérogénéité des choix, des commissions ... d'une inter-région à l'autre
- Grand choix sur l'orientation de son cursus
- Difficile si problème d'orientation